



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 8 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

RAPPORTS DE LA FAO SUR SES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIVITÉS CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE:

3) DOMAINES PRIORITAIRES POUR UNE ACTION INTERDISCIPLINAIRE (DPAI)

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 2
II. DOMAINES PRIORITAIRES POUR UNE ACTION INTERDISCIPLINAIRE (DPAI) AYANT TRAIT AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	3 - 4
1. Gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture	5 - 13
2. Applications de la biotechnologie dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches	14 - 18
3. Agriculture biologique	19 - 24
4. Négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture, les pêches et les forêts	25 - 27
5. Biosécurité dans l'alimentation et l'agriculture	28 - 35
6. Éthique de l'alimentation et de l'agriculture alimentaire et agricole	36 - 40
III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	41

**RAPPORTS DE LA FAO SUR SES POLITIQUES, PROGRAMMES ET
ACTIVITÉS CONCERNANT LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AGRICOLE:**

3) DOMAINES PRIORITAIRES POUR UNE ACTION INTERDISCIPLINAIRE (DPAI)

I. INTRODUCTION

1. La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture reçoit régulièrement des organisations internationales pertinentes, notamment de la FAO, des rapports relatifs à leurs politiques, programmes et activités ayant trait à la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces rapports contribuent au dialogue dans ce domaine entre la FAO et sa Commission et les autres organisations internationales, ainsi qu'à une plus grande coopération entre elles et à une meilleure coordination de leurs activités.
2. Le présent rapport fournit des informations sur les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) de la FAO ayant trait à la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Les activités sectorielles sont présentées dans le document CGRFA-11/07/20.1 et les activités intersectorielles, dans le document CGRFA-11/07/20.2. Les rapports présentés par d'autres organisations font l'objet des documents CGRFA-11/07/19.1, CGRFA-11/07/19.2 et CGRFA-11/07/19.3.

**II. DOMAINES PRIORITAIRES POUR UNE ACTION
INTERDISCIPLINAIRE (DPAI) AYANT TRAIT AUX RESSOURCES
GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

3. La FAO a établi des domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire, dans le cadre de son effort général de renforcement de la capacité de planification interdisciplinaire (identification des problèmes, formulation des objectifs, établissement des priorités, suivi et évaluation) et de renforcement des mécanismes de mise en oeuvre de programmes intersectoriels dans les unités et entre elles.
4. Le présent rapport fait le point sur les principales activités entreprises dans le cadre des cinq DPAI les plus pertinents pour les travaux de la Commission, à savoir: la diversité biologique, la biotechnologie, l'agriculture biologique, les négociations multilatérales de l'OMC sur le commerce et la biosécurité.

1. Gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture

5. Le domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) en matière de gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture est mis en oeuvre par le Groupe de travail interdépartemental sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture, qui constitue aujourd'hui encore le principal mécanisme au sein de la FAO pour la coordination, la promotion active et l'analyse interdisciplinaire des questions relatives à la diversité biologique. Le groupe de travail est présidé par le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG) et son Secrétariat est assuré par le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (NR) qui est le point focal pour la diversité biologique à la FAO, tandis que le Sous-Directeur général est le point focal pour la Convention sur la Diversité biologique (CDB). Les activités spécifiques du Département NR sont proposées dans le document CGRFA-11/07/20.2.

6. Le DPAI-diversité biologique apporte une contribution cohérente et importante à l'activité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et notamment au Programme de travail commun sur la diversité biologique agricole, qui sera examinée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique qui tiendra sa treizième session au Siège de la FAO en février 2008. La FAO jouera un rôle moteur dans les initiatives transversales de la Convention sur la diversité biologique en ce qui concerne les pollinisateurs et la diversité biologique des sols et, en collaboration avec Bioversity International, pour les questions liées à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition.
7. Le DPAI-diversité biologique convoque l'Équipe spéciale chargée d'élaborer le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA).
8. Le DPAI-diversité biologique est une enceinte qui accueille les activités de la FAO dont le but est de réaliser l'Objectif de 2010 sur la diversité biologique, comme le projet de partenariat financé par le FEM pour la mise au point d'indicateurs de la biodiversité et autres projets connexes (par exemple, le processus de rationalisation des indicateurs européens de la biodiversité pour 2010 – SEBI2010), en créant de nouveaux indicateurs de diversité génétique, de gestion durable et des tendances dans le domaine des écosystèmes choisis.
9. Le DPAI-diversité biologique entretient des liens techniques avec les secrétariats, installés au Siège de la FAO, de plusieurs organismes comme: la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui assure aussi le secrétariat provisoire pour le Traité international sur les Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; la Convention internationale pour la protection des végétaux; le Partenariat de collaboration sur les forêts; le Système mondial d'observation terrestre (SMOT). Il entretient également des liens avec le groupe de travail de la FAO sur le « Groupe d'entités de programme dans le domaine des ressources génétiques et de la diversité biologique » institué en novembre 2005 par le Directeur général pour revoir les analyses et proposer une stratégie cohérente de travail sur la biodiversité et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
10. Pour son mandat, le DPAI-diversité biologique bénéficie d'une aide extrabudgétaire au titre notamment du Programme de partenariat FAO/Pays-Bas et du Programme de partenariat FAO/Norvège.
11. La diversité biologique, en particulier d'ordre agricole, est un thème qui occupe une place de plus en plus importante sur la scène internationale. Le DPAI-diversité biologique étant l'un des réseaux intergouvernementaux et non gouvernementaux les mieux placés et les mieux financés, il peut continuer à fournir des expertises techniques sur la manière dont l'approche écosystémique et l'engagement communautaire peuvent accroître le nombre de bénéfices que l'on peut tirer de la diversité biologique agricole.
12. Le DPAI-diversité biologique soutient la création dans l'Organisation d'événements sur la diversité biologique (par exemple, La Journée mondiale de l'alimentation de 2004 sur *La biodiversité au service de la sécurité alimentaire*) et incite ses membres à insérer le thème de la biodiversité dans les travaux des départements, à l'image de ce qui a été fait dans le cadre de la coopération du SMOT avec la Convention de Ramsar relative aux zones humides, de la Journée internationale de la montagne 2006 intitulée *Gérer la biodiversité en montagne pour une vie meilleure* et des Systèmes Ingénieurs du Patrimoine Agricole Mondial (Voir CGRFA-11/07/20.2).
13. La Commission est invitée à fournir des orientations sur la façon dont le DPAI-diversité biologique pourrait contribuer, au mieux de ses moyens, au renforcement de la gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

2. Applications de la biotechnologie dans le domaine de l'agriculture, des forêts et des pêches

14. Le site Internet de la FAO sur les biotechnologies (<http://www.fao.org/biotech/index.asp>) qui a été lancé en 2001 et qui est consultable en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en français, a été continuellement mis à jour et enrichi ces dernières années et connaît un succès grandissant (par exemple, on estime à 1,7 million le nombre de pages consultées en 2006). La version russe du site sera prochainement disponible. Le bulletin d'information électronique FAO-BiotechNews est régulièrement distribué en anglais, français, russe et espagnol aux quelques 4 000 personnes inscrites, et près de 30 pour cent des nouvelles et des informations sur les événements ont trait aux ressources génétiques.

15. En 2004-2005, le Forum de la FAO sur les biotechnologies (<http://www.fao.org/biotech/forum.asp>) a accueilli trois conférences électroniques qui ont abordé les problèmes liés aux biotechnologies pour la transformation des aliments, à la participation publique au processus décisionnel au sujet des organismes génétiquement modifiés (OGM), et au rôle des biotechnologies pour la conservation et la caractérisation des ressources génétiques dans le domaine des cultures, des forêts, de l'élevage et des pêches dans les pays en développement. La dernière conférence a été précédée d'un atelier international, organisé à Turin, en Italie, en mars 2005, qui a débouché sur la publication d'un ouvrage sur le rôle des biotechnologies dans la recherche et la protection des ressources génétiques agricoles (*The role of Biotechnology in exploring and protecting agricultural genetic resources*) (<http://www.fao.org/docrep/009/a0399e/a0399e00.htm>). Le Forum compte près de 2 800 membres et a organisé, depuis l'an 2000, 13 conférences électroniques, caractérisées par une très grande activité de participants issus des pays en développement. Les résultats des six dernières conférences électroniques ont été récemment publiés (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0744e/a0744e00.pdf>). Le DPAI-Biotechnologies publiera également bientôt un ouvrage sur la sélection assistée par marqueurs dans les cultures, l'élevage, les forêts, les pêches: situation actuelle et perspectives (*Marker-assisted selection (MAS) in crops, livestock, forestry and fish: Current status and the way forward*).

16. La base de données FAO-BioDeC accessible en ligne (http://www.fao.org/biotech/inventory_admin/dep/default.asp) contient des informations sur les produits et les techniques des biotechnologies utilisés ou sur le point de l'être dans les pays en développement, ainsi que sur leurs politiques en matière de biotechnologies. La base de donnée est constamment mise à jour et couvre plus de 3 300 initiatives de recherche dans le secteur des cultures, de la zootechnie et des forêts. Ces informations ont été analysées dans les ouvrages suivants: *Status of research and application of crop biotechnology in developing countries* (<http://www.fao.org/docrep/008/y5800e/y5800e00.htm>) et *Preliminary review of biotechnology in forestry, including genetic modification* (<http://www.fao.org/docrep/008/ae574e/ae574e00.htm>).

17. Deux consultations d'experts respectivement sur le thème de la Prévention des risques biotechnologiques dans une approche sur la biosécurité: contributions pour une agriculture durable et une production alimentaire (*Biosafety within a Biosecurity framework: Contributing to sustainable agriculture and food production*) et sur le thème des organismes génétiquement modifiés dans la production agricole et leurs effets sur l'environnement: méthodologies pour le contrôle et le suivi (*Genetically Modified Organisms in Crop Production and Their Effects on the Environment: Methodologies for Monitoring and the Way Ahead*) (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/ae738e/ae738e00.pdf>) ont été organisée par le DPAI. Les rapports et les documents de référence de ces consultations seront bientôt publiés.

18. Le DPAI a également parrainé une conférence, organisée par la FAO en collaboration avec le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA), sur le thème « Tirer parti des biotechnologies et de l'ingénierie génétique pour le développement agricole au Proche-Orient et en Afrique du Nord » (*Harnessing Biotechnology and Genetic Engineering for Agricultural Development in the Near East and North Africa*) au Caire (Égypte), dont le rapport sera bientôt publié. De même, il a organisé un atelier sous la direction de la FAO, de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), sur le thème d'une harmonisation des biotechnologies dans les Caraïbes (*Towards Harmonization of Caribbean Biotechnology*) à Port of Spain (Trinité-et-Tobago).

3. Agriculture biologique

19. Les ventes des produits biologiques ont connu une croissance régulière de 15 pour cent en plus de dix ans et représentent actuellement 1 à 2 pour cent des dépenses mondiales du marché des produits alimentaires (30 milliards de dollars EU en 2005). En Europe, les terres agricoles biologiques représentent 6 à 10 pour cent de l'ensemble des terres arables. À l'échelle mondiale, il y a 31 millions d'hectares de terres arables biologiques certifiées et près de 62 millions d'hectares de terres qui ont été certifiées selon les normes biologiques pour la récolte des produits de cueillette.

20. La FAO n'a pas créé de DPAI pour l'agriculture biologique dans son Programme de travail et de budget 2006-2007 et n'a prévu aucun programme ni entité hôte pour l'agriculture biologique. Par conséquent, les activités ont fortement diminué en 2006.

21. En 2005, le groupe de travail interdépartemental sur l'agriculture biologique a mis au point un Système de gestion de l'information sur l'agriculture biologique (Organic-AIMS), qui comprend une base de données décrivant la situation du secteur biologique pour chaque pays, ainsi qu'un questionnaire virtuel à visée statistique sur la production et le commerce des produits biologiques (www.fao.org/organicag).

22. L'Équipe internationale spéciale de la FAO, de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et de la CNUCED sur l'harmonisation et l'équivalence en agriculture biologique a continué à oeuvrer à la définition d'instruments de prévention contre les barrières commerciales. L'Équipe spéciale, qui s'est réunie en décembre 2005 (à Hammamet en Tunisie) et en octobre 2006 (à Stockholm en Suède), travaille actuellement à l'élaboration de normes de certification internationales.

23. À côté des études du secteur biologique de certains pays (par exemple, la Croatie, l'Inde, la Tunisie) qui ont été menées dans le cadre de projets de coopération technique, l'analyse des marchés des produits biologiques a donné lieu à deux publications consacrées l'une au marché japonais des produits agricoles d'Amérique centrale certifiés selon des normes environnementales et sociales (*The Japanese Market for Environmentally and Socially Certified Agricultural Products from Central America*) et l'autre à la mise en oeuvre de la traçabilité dans les pays en développement, ses points forts et ses points faibles (*Traceability Implementation in Developing Countries, its Possibilities and its Constraints*). La FAO a collaboré avec la Fédération internationale, à l'occasion d'une Conférence sur les produits de cueillette biologiques, organisée en Bosnie Herzégovine (2-5 mai 2005), en réalisant des études sur l'évaluation, la gestion et l'utilisation des produits de cueillette biologiques.

24. Dans le domaine de l'agriculture biologique, l'aide principale que les États Membres demandent à la FAO concerne: la création de cadres législatifs appropriés, l'utilisation des « niches », l'amélioration de la qualité et des prestations des systèmes de production à faible apport d'intrants, l'amélioration des chaînes de valeur. Actuellement, la FAO exécute des projets (PCT et Fonds fiduciaires) dans 12 pays en développement pour un budget total d'environ

cinq millions de dollars EU. En outre, la FAO a mis sur pied dans une bonne vingtaine de pays plusieurs projets TeleFood sur l'agriculture biologique. Ces projets accordent un financement rapide (jusqu'à 10 000 dollars EU) aux petites activités, afin de permettre aux familles et aux communautés de disposer des outils nécessaires pour augmenter la quantité et la variété des aliments qu'ils produisent.

4. Négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce sur l'agriculture, les pêches et les forêts

25. Le DPAI pour les négociations commerciales multilatérales de l'OMC (DPAI/OMC) a cessé d'exister à la fin de l'exercice biennal 2004-2005, suite à la décision d'« héberger » ces activités du DPAI dans les entités du programme ordinaire. La plupart de ces activités ont été incorporées dans l'Entité de Programme (EP) 3CA02 *Appui à une participation effective aux Négociations commerciales multilatérales et à la mise en œuvre d'arrangements commerciaux multilatéraux*. Le présent rapport illustre donc ci-dessous les activités du DPAI au cours des années 2004 et 2005, ainsi que celles qui ont été poursuivies dans l'Entité de Programme 3CA02.

26. L'objectif du DPAI/OMC était d'aider les États Membres, notamment les pays en développement et les pays en transition, à renforcer leur capacité de participation aux négociations commerciales internationales et à mieux intégrer dans le commerce mondial leurs produits alimentaires, agricoles, halieutiques et forestiers. Les principaux domaines d'action du DPAI/OMC ont été les suivants:

- information et analyse (analyse des propositions des pays, évaluation des expériences, etc.);
- formation et renforcement des capacités; avis techniques sur les investissements dans les infrastructures commerciales et sur les cadres juridiques;
- stimulation de la participation des pays en développement aux nouvelles négociations de l'OMC sur l'agriculture.

27. Les activités entreprises soit pendant l'exercice biennal 2004-2005 soit au titre de l'entité de programme 3CA02 se regroupent comme suit:

- a) Des études dans les domaines suivants:
 - faits nouveaux dans les marchés et dans le commerce des produits, l'accent étant mis sur les tendances à l'échelle mondiale en matière de sécurité alimentaire;
 - projections à moyen terme à l'horizon 2015, et rapport sur les marchés des produits;
 - analyses des études de cas de pays sur l'expérience de la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC;
 - études de cas de pays quant à l'impact des réformes commerciales sur la sécurité alimentaire;
 - plusieurs documents analytiques sur les incidences des propositions de solutions de substitution contenues dans le programme des négociations commerciales.
- b) Des activités de renforcement des capacités des Membres dans le domaine commercial à trois niveaux:
 - Au niveau national: des projets et activités de renforcement des capacités ont été mis en œuvre dans une bonne dizaine de pays en développement, dans le but de fournir une aide à l'analyse des questions commerciales, à la mise en œuvre des accords commerciaux et à la préparation de négociations commerciales.
 - Au niveau régional et sous-régional: des ateliers sur des questions techniques en rapport avec les négociations en cours à l'OMC, sur des questions liées au commerce et au développement et sur les accords commerciaux régionaux. Au total, 12 ateliers de ce genre ont eu lieu, et plus de 400 fonctionnaires issus de quelque 120 pays en développement en ont bénéficié directement.
 - Au niveau mondial: des réunions et des tables rondes informelles ont été organisées à Genève pour soutenir les négociations de l'OMC sur l'agriculture.

5. Biosécurité dans l'alimentation et l'agriculture

28. Dès sa conception en 2002, le DPAI Biosécurité de la FAO a oeuvré pour promouvoir et mettre en oeuvre une approche intégrée de la biosécurité capable d'analyser et de gérer les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments, à la vie et à la santé des animaux et des végétaux, y compris les risques connexes pour l'environnement.

29. Pour faciliter les échanges d'informations en matière de biosécurité, la FAO a lancé une initiative inter-institutions visant à créer et gérer un *Portail international pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé des animaux et des plantes* (www.ipfsaph.org). Le Portail a vu le jour en mai 2004 et est consultable en anglais, en espagnol et en français. Il propose de nombreuses sources d'informations en langue originale (notamment des normes internationales et nationales, des notifications, des lois et des règlements nationaux, des analyses des risques, des limites maximales des résidus (LMR), etc.) et il est devenu un point d'accès unique à plus de 25 grands ensembles de données sur la biosécurité, qui sont mis à jour par la CDB, la FAO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Convention internationale pour la protection des végétaux, l'Organisation mondiale de la santé animale, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale du commerce.

30. La FAO continue à jouer un rôle de premier plan dans le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce, qui a fourni de nouveaux outils pour améliorer la coordination, au sein de la FAO et entre celle-ci et les autres organisations partenaires, pour une aide technique intégrée en matière de biosécurité au niveau national. Le dispositif de financement du Mécanisme a subventionné un certain nombre de projets pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, ainsi que des projets interdisciplinaires.

31. En 2005, la FAO a constitué un groupe de travail pour la prévention des risques biotechnologiques en tant que sous-groupe conjoint des DPAI Biosécurité et Biotechnologies. Ce groupe a convoqué une consultation d'experts sur le thème de la prévention des risques biotechnologiques dans le cadre de la biosécurité: contributions à l'agriculture durable et à la production alimentaire (*Biosafety within a Biosecurity framework: contributing to sustainable agriculture and food production*) du 28 février au 3 mars 2006 afin de contribuer à mieux définir le rôle de la FAO dans la prévention des risques biotechnologiques. La consultation a abordé les questions actuelles et potentielles liées à l'utilisation sans danger des nouvelles biotechnologies dans les secteurs pertinents relevant du mandat de la FAO pour une agriculture et une production alimentaire durables. La FAO a également adopté une politique et une vision unique en matière de prévention des risques biotechnologiques.

32. Pour aider les pays à définir une approche de la biosécurité, la FAO a rédigé un Guide de bonnes pratiques en matière de biosécurité qui contient: un document sur les principes et les activités de la biosécurité, un instrument d'évaluation de la capacité en matière de biosécurité et un guide pour l'analyse des risques en matière de biosécurité. Le Guide a été révisé par des pairs lors d'une réunion à Rome en novembre 2005 et a fait l'objet d'essais pilotes dans certains pays. Il est actuellement utilisé par les États Membres de la FAO et une série d'activités de formation destinées à en promouvoir et à en faciliter l'adoption sont sur le point de voir le jour.

33. En vertu de l'Accord de partenariat et de coopération (APC) entre le Gouvernement norvégien et la FAO, le DPAI coordonne toute une série d'activités visant en particulier à améliorer la biosécurité agricole dans les pays les moins avancés. Ces activités comprennent des évaluations de la capacité institutionnelle et technique d'évaluation et de gestion des risques liés à la biosécurité, des études de cadres juridiques favorables en place, des analyses à l'échelle locale (en particulier le long des frontières nationales) de l'interaction entre les facteurs qui agissent sur la santé des plantes, des animaux et des êtres humains, et des effets qu'une défaillance de la biosécurité dans certains secteurs pourrait avoir sur les moyens d'existence des petits agriculteurs.

34. Le DPAI a également inauguré un wiki (site Internet réalisé en collaboration) afin de partager les résultats (ou les travaux en cours) des différents programmes et activités, et a construit des synergies au sein de la FAO qui viennent compléter le site Internet officiel du DPAI.

35. La Commission est invitée à formuler des orientations sur la façon dont le DPAI Biosécurité pourrait soutenir davantage la Commission dans ses travaux sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

6. Éthique alimentaire et agricole

36. Ce DPAI poursuit ses activités pendant l'exercice biennal actuel. Il prépare et soutient les réunions du groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole; il réalise et supervise un programme de travail technique qui vise à inclure les questions éthiques dans les travaux de la FAO; il coordonne les travaux préparatoires des études de la Collection FAO « Questions d'Éthique ». La Commission, à sa neuvième session ordinaire, a fourni une description complète de ce DPAI dans le document CGRFA-9/02/14.3. La présente section fait le point des activités menées depuis la dernière session de la Commission.

37. Le groupe d'experts éminents en matière d'éthique alimentaire et agricole a été établi par le Directeur général conformément à l'Article VI.4 de l'Acte constitutif de la FAO et à l'Article XXXV du Règlement général de l'Organisation, pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Il s'est réuni deux fois pendant les quatre premières années de son existence. La durée de son mandat a été prolongée pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004.

38. Le groupe d'experts a tenu sa troisième session au Siège de la FAO, à Rome, du 14 au 16 septembre 2005. Les thèmes qui y ont été abordés sont: 1) les problèmes d'éthique dans le domaine des pêches; 2) la sécurité sanitaire des aliments; 3) l'aide alimentaire; 4) le bien-être des animaux et l'intensification de la production animale 5) l'intensification agricole durable 6) la faim, la malnutrition et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; 7) la mondialisation de l'alimentation et de l'agriculture; 8) les biens et les services mondiaux et la privatisation et 9) les droits de propriété intellectuelle.

39. Le Groupe d'experts a abordé des thèmes et des sujets qui sont directement liés aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture:

- Le Groupe d'experts a demandé aux États et aux organisations internationales pertinentes de mettre la question des biens publics mondiaux au centre de la coopération internationale, ce qui, aux yeux du Groupe d'experts, nécessite une meilleure compréhension de la nature et du champ d'application de ces biens. Le Groupe d'experts a demandé à la communauté internationale d'introduire la notion d'éthique universelle au cœur des débats sur les conventions et les traités internationaux ayant trait au financement et à la gestion des biens et des services publics mondiaux, à la protection des ressources naturelles (diversité biologique), à la propriété (privée et commune), aux droits d'usufruit et d'accès. La tendance à la privatisation des ressources naturelles et du patrimoine commun (local ou mondial) dans le cadre des politiques de libéralisation économique a soulevé des inquiétudes et le Groupe d'experts a demandé qu'une analyse plus approfondie du phénomène, de ses incidences éthiques dans les communautés locales, les États, la communauté internationale ait lieu et que l'on y apporte les réponses adéquates.
- Le Groupe d'experts a demandé aux États et aux organisations internationales pertinentes d'adopter des mesures visant à corriger les distorsions dans l'utilisation du système des droits de propriété intellectuelle (DPI) pour garantir qu'ils récompensent les créations et les inventions authentiques, tout en préservant les informations génétiques et les processus biologiques dans le domaine public et en permettant le commerce légitime des produits agricoles.

Le rapport que le groupe d'experts a publié peut être consulté sur le site Internet de la FAO.

40. Depuis la dernière session de la Commission, les ouvrages suivants ont été publiés dans la Collection FAO « Questions d'éthique »: « Éthique et intensification agricole durable » (n° 3) et « Questions d'éthique en matière de pêche » (n° 4). Le volume « Le bien-être des animaux et l'intensification de la production animale » a été publié dans les *Documents de la FAO sur l'éthique* n° 2.

III. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

41. Dans les derniers paragraphes sur les DPAI de la section précédente, la Commission a été invitée à fournir des orientations sur des questions spécifiques. La Commission souhaitera peut-être aussi exprimer ses avis et formuler des suggestions sur d'autres matières et d'autres activités mentionnées dans le présent document, dont les DPAI pourront tenir compte au moment d'entreprendre leurs missions et de planifier l'avenir.